

13 octobre 2015

## Davies parmi les meilleurs selon l'édition 2016 du guide Chambers Canada

Davies Ward Phillips & Vineberg s.e.n.c.r.l., s.r.l. a été reconnu comme faisant partie des meilleurs cabinets d'avocats au Canada par Chambers & Partners dans la première édition du guide *Chambers Canada: Canada's Leading Lawyers for Business*.

Parmi tous les cabinets d'avocats du Canada figurant au classement, c'est Davies qui compte le pourcentage le plus élevé d'avocats dans les classements de toutes les catégories confondues et dans les classements du niveau Band 1, soit le niveau supérieur de classement de Chambers.

Davies figure également parmi les cabinets d'avocats chefs de file dans 21 domaines de pratique, dont les suivants font partie du niveau Band 1 :

- Concurrence et antitrust
- Droit des sociétés et droit commercial : l'élite (Ontario)
- Règlement de différends (Québec)
- Fonds d'investissement : capital-investissement création de fonds
- Litige : droit pénal des affaires et enquêtes gouvernementales
- Pratique privée
- Projets : PPP et infrastructures
- Immobilier (Ontario)
- Immobilier (Québec)
- Fiscalité

Chambers & Partners a également reconnu l'excellence du cabinet en lui décernant le prix de l'équipe de l'année en droit des sociétés lors du gala de remise des prix *Chambers Canada Awards*, qui a eu lieu le 1er octobre dernier.

Chaque année, Chambers & Partners réalise une recherche en tenant des entretiens en profondeur, confidentiels et anonymes avec des avocats et leurs clients. Les critères sur lesquels se fondent les classements incluent les compétences juridiques, l'éthique professionnelle, la qualité du service à la clientèle, l'ingéniosité en matière commerciale, la diligence, l'engagement et d'autres qualités privilégiées par les clients. Les classements sont indépendants et objectifs et reposent uniquement sur les conclusions de l'équipe de recherche. Le guide *Chambers Canada* a été publié pour la première fois en octobre 2015 et il sera publié chaque année en octobre.

dwpv.com ·